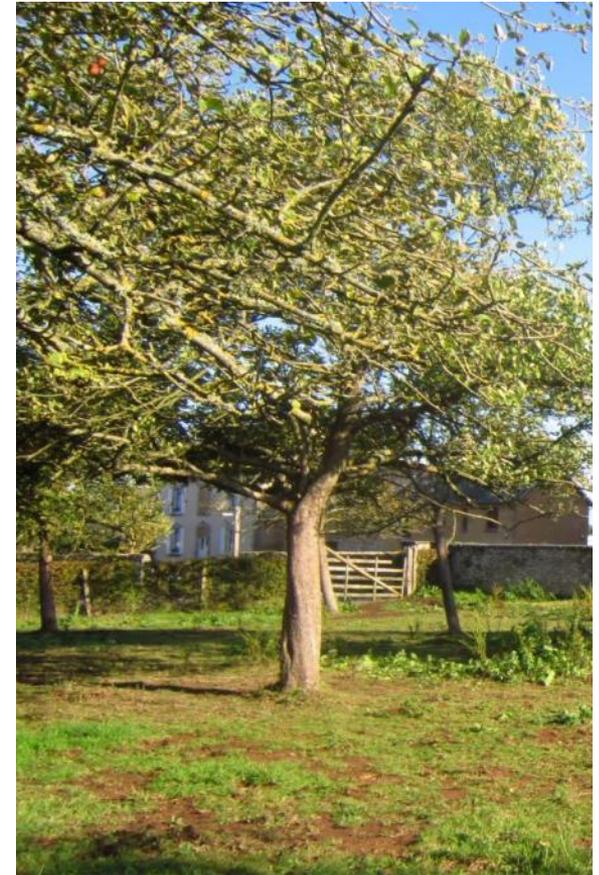


Communauté de Communes



6_CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES



INTRODUCTION	3
UN PATRIMOINE VEGETAL A PRESERVER	4
LES DESSERTES ET VOIES	6
L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS	8
TRAITEMENTS DES LIMITES DE PROPRIETE	11
UN PATRIMOINE BATI DE QUALITE	14
MATERIAUX ET COULEURS	17
TOITURES ET VOLUMETRIES	20
PERCEMENTS ET OUVERTURES	22
POUR ALLER PLUS LOIN	24

Pourquoi un cahier de recommandations architecturales paysagères et environnementales?

Le cahier de recommandations architecturales paysagères et environnementales est un document informatif et d'aide à l'aménagement du Territoire de Sèves Taute. Il s'inscrit en complément du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et porte sur le territoire des 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute.

Ce document s'appuie notamment sur les journées de rencontres auprès des élus et des enquêtes de terrain, réalisées sur chacune des communes.

OBJECTIF

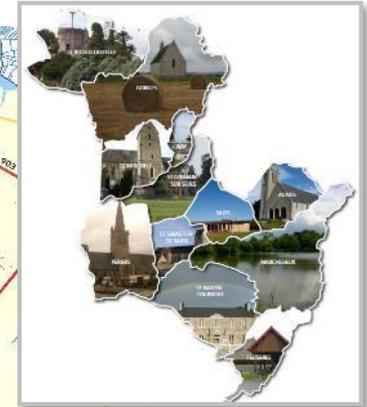
L'objectif de ce document est d'accompagner les particuliers dans la conception de leur projet, en leur indiquant des pistes de réflexion ainsi que quelques grands principes à suivre lors de la construction ou la réhabilitation d'édifices. C'est un document de sensibilisation, qui cherche à mettre en exergue la grande qualité du patrimoine du territoire de Sèves Taute et la nécessité de préserver le patrimoine, bâti et paysager.

Le document est divisé en plusieurs thématiques attirant le lecteur sur les questions primordiales à se poser lors du processus de création du projet telles que l'implantation du bâti, la volumétrie, le traitement des limites séparatives... et surtout sur l'impact direct du futur projet sur le cadre de vie et sur l'environnement proche.

Apportant des exemples de solutions concrètes, ce document ne constitue pas un catalogue exhaustif des pratiques à suivre.

Ce document se réfère à des études préalablement réalisées par des organismes publics que sont le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche. Une liste bibliographique des ouvrages consultés se trouve à la fin de ce document.

Compte tenu du territoire, ce document distinguera Périers, ville centre, des bourgs équipés ou villages et constructions isolées.



Source carte : « Entre Sèves et Taute – De terre et de pierre dans les marais du Cotentin », Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

*Qu'est-ce qui caractérise mon territoire de vie ? Quelles sont les grandes unités paysagères ?
Comment faire en sorte que ma construction s'intègre bien dans son environnement ?*

Le territoire de Sèves-Taute est caractérisé par plusieurs types de paysages finement imbriqués :

- le paysage de marais avec ses traversées, ses franges bocagères le long des digitations de la Sèves, de la Taute et de la Holerotte,
- les prairies au bocage plus ou moins ouvert,
- des espaces de landes et de boisements situés sur un relief accentué, au Nord et au Sud, respectivement sur les communes du Plessis-Lastelle et de Feugères. En effet, au Nord-Ouest, le Mont Castre culmine à 130m et offre un couvert forestier remarquable.



Source carte : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le paysage est un élément fondamental de la structuration du territoire. Son identité dépend en grande partie du socle géologique et hydrographique. Les marais et nombreux cours d'eau forment des entités discontinues organisées à l'image d'un archipel.

Chaque archipel ou petit îlot correspond approximativement aux communes d'aujourd'hui. Les axes routiers eux-mêmes suivent les contraintes paysagères. L'enclavement relatif de certaines communes est important pour les réflexions futures d'urbanisation.



Franges de marais de Saint Germain sur Sèves

Traversées de marais de Gorges vers Bléhou (RD97)



Traversées de marais Saint Germain sur Sèves



*Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions dans le grand paysage***RECOMMANDATIONS**

- *Maintenir les échappées visuelles sur le milieu naturel et sur le marais*
- *Mettre en valeur les éléments structurants (fossés, marais et franges)*
- *Préserver et valoriser les vues proches et lointaines sur le milieu naturel depuis les points de traversées de marais*
- *Veiller à la bonne intégration des nouvelles constructions dans le paysage (réseau de haies existantes et à créer, couleur des enduits, matériaux et sens du faîtage de l'urbanisation)*
- *Veiller à l'impact des nouveaux bâtiments agricoles dans l'environnement et aux matériaux constructifs (bois, bardage de couleur, etc.)*
- *Veiller à une urbanisation compacte (les développements urbains linéaires pourraient fermer les vues sur le paysage)*
- *Valoriser le patrimoine bâti existant et sa typologie*
- *Permettre des cheminements doux et des points d'observation de la biodiversité*
- *Valoriser les lieux de découverte et de sensibilisation (passerelle, pont, etc.)*
- *Entretien la trame bocagère et maintenir les haies et arbres d'intérêt afin de renforcer les corridors écologiques*
- *Favoriser l'utilisation d'essences locales dans les aménagements*
- *Proposer des aménagements en adéquation avec les caractéristiques structurantes du bocage*

*Traversée de marais à Auxais**Point de vue sur le maillage bocager de Gorges**Vue sur la forêt du Mont Castré depuis la chapelle Saint-Anne à Gorges*

Comment se déplacer sur mon territoire de vie ?
Quelles sont les caractéristiques des voies de desserte ?

Le territoire de Sèves Taute est traversé de part en part par trois **grands axes routiers**, larges et rectilignes. La RD900, les RD971 et RD24 (anciennes voies romaines et napoléoniennes).



RD971 - Sud

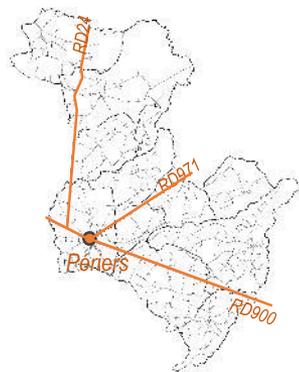
Dans ce territoire de marais aux circulations hivernales difficiles, **les axes secondaires** suivent les contraintes hydrauliques et paysagères du territoire. Ces voies irriguent tout le territoire de Sèves Taute en franchissant régulièrement les différents cours d'eau et marais.



RD900-Est

Elles ont pour particularité leurs étroitesse et sinuosités : petites routes bordées de talus plantés et arborés, chemin creux situés en contrebas des prairies et parcelles bâties, elles s'encastrent dans le relief.

Elles font partie prenante de l'identité du territoire de Sèves Taute et participent à la qualité du paysage. Elles permettent un désenclavement relatif de certaines communes, une donnée importante pour les réflexions futures d'urbanisation.



Voies secondaires étroites et bordées de talus plantés



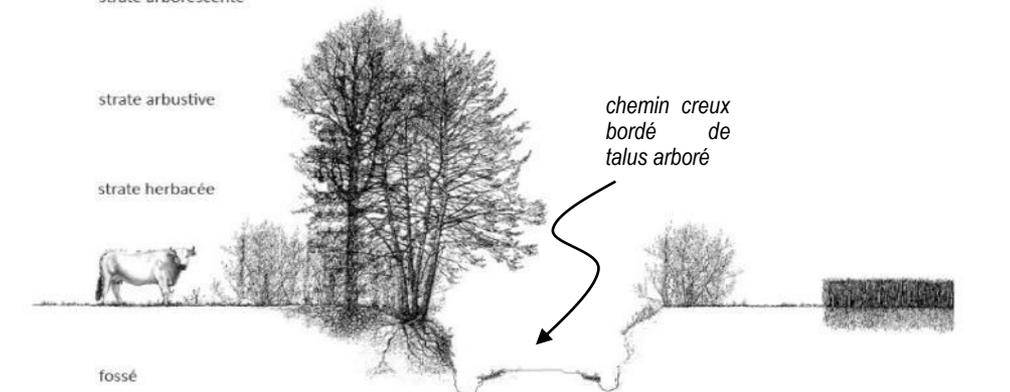
strate arborescente

strate arbustive

strate herbacée

fossé

chemin creux bordé de talus arboré



Croquis de chemin creux permettant de gérer le dénivelé

Tenir compte du relief et préserver les talus plantés bordant les voies

RECOMMANDATIONS

- Préserver les talus plantés qui permettent de régulariser les différences de topographie (aspect relief)
- Conserver les différentes strates végétales (arborée, arbustive, etc.)
- Préserver la fonction hydraulique des fossés, haies et talus qui protègent du ruissellement et de l'érosion des terrains
- Préserver la fonction de protection aux vents des chemins creux
- Poursuivre les implantations de bâtis à l'alignement des voies et la découverte du bâti vernaculaire au détour d'un chemin
- Mutualiser les accès aux parcelles afin d'éviter trop de percements dans le talus (quand il y a construction de plusieurs lots, préférer un seul accès pour distribuer l'ensemble des parcelles)
- Implanter le bâti en tenant compte du relief : les constructions doivent suivre la pente naturelle du terrain, le faîtage de préférence dans le sens de la pente
- Éviter les déblais-remblais, les terrassements et préférer les annexes accolées à l'habitation plutôt qu'en sous-sol



Chemin creux du Mesnil à Marchésieux



Chemin creux à Saint Germain sur Sèves et Auxais



Sur quelle typologie et quelle identité asseoir mon projet ?
 Quelles sont les spécificités d'implantation ?

Les communes du territoire de Sèves Taute se sont principalement développées autour du cœur de bourg composé de l'église et de la mairie, en s'étirant le long des axes, à l'alignement des voies.



Implantation à l'alignement

Dans le bourg de Périers

Dans les bourgs



Implantation à l'alignement

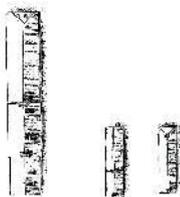


Au-delà, l'urbanisation s'est développée sous forme d'écarts ou de fermes isolées. Le long des voies de desserte, au détour d'une courbe, le bâti surprend, il participe au paysage et à sa composition.

Le territoire est exposé aux vents dominants d'Ouest. Afin de bénéficier des apports solaires et de l'ensoleillement maximal, le bâti est orienté le plus souvent au Sud, Sud-Est.

Les bâtiments, accolés ou non, s'organisent selon plusieurs types d'implantation :

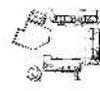
- en alignement
- en parallèle
- en L
- en U
- autour d'une cour



Alignement ou parallèle



En L



En U



Autour d'une cour

Source croquis : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



Dans les hameaux

Implantation du bâti en parallèle à la voie



Les habitats dispersés ou écarts

Implantation du bâti en appui sur la voie



Implantation du bâti en parallèle à la voie



Implantation du bâti perpendiculaire à la voie

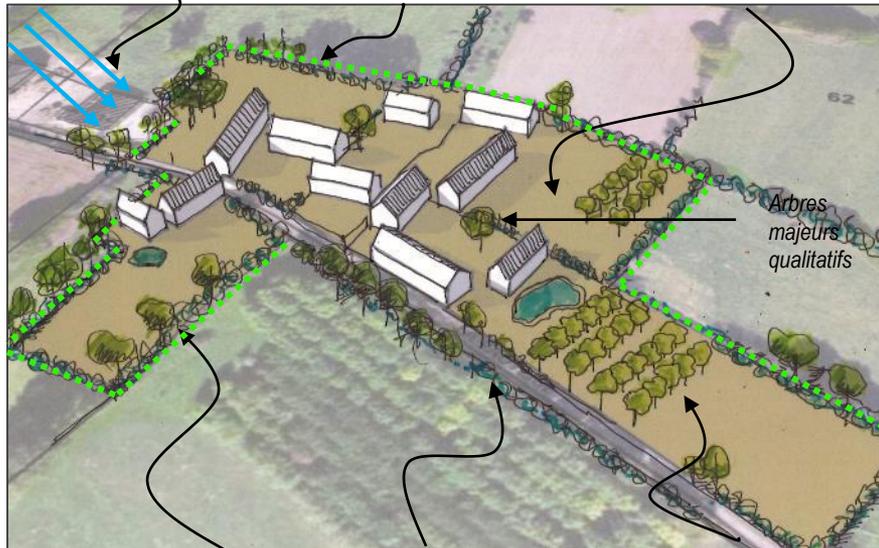
Sur les parcelles, les bâtiments sont souvent orientés Nord-Sud. La façade de l'habitation principale orientée Sud profite ainsi des apports solaires passifs. Les matériaux traditionnels tels que la terre jouent leur rôle d'inertie thermique (accumulation). Les bâtis s'organisent autour d'une cour protégée des vents dominants. Les longères sont accolées, pignons à pignons (évite les déperditions) ce qui permet une forme évolutive en fonction des besoins des exploitants.

Insertion dans le paysage

Haies champêtres en limite de parcelles protègent des vents d'Ouest et jouent leur rôle de brise-vent

Les haies créent une continuité entre les espaces urbanisés, les champs et prairies

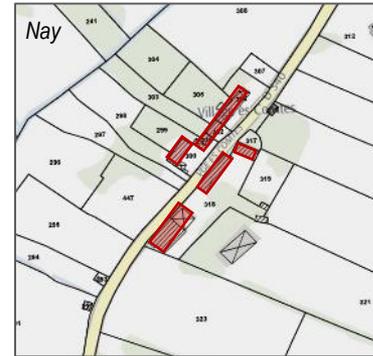
Le potager sur l'arrière ou le côté de la maison, souvent séparé d'un mur de terre sur lesquels sont appuyés les fruitiers=apport de chaleur



Franges urbaines : Ecrin de végétation constitué de haies arborées et arbustives sur talus qui cerne le hameau

Les talus plantés de haut tiges, haies et fossés (eaux de ruissellement) accompagnent le chemin creux

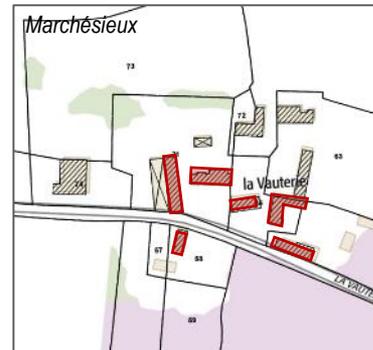
Le verger de pommiers participe à la qualité paysagère



Implantation du bâti parallèle à la voie



Implantation du bâti parallèle à la voie



Implantation du bâti perpendiculaire à la voie

S'inscrire dans l'organisation du tissu existant et travailler l'implantation du futur projet

La question de l'implantation d'un bâtiment sur une parcelle est primordiale et constitue l'une des premières étapes d'un projet. Afin de bien réussir son implantation, il est nécessaire de connaître le site sur lequel on construit sa maison et de prendre en compte de nombreux éléments tel que l'ensoleillement ou encore la question des vis-à-vis. Aussi, en fonction du tissu bâti environnant le projet ne sera pas le même. De nombreux projets de lotissement tendent aujourd'hui à banaliser le territoire par des implantations qui ne prennent pas en compte les ressources du territoire et son identité. Une implantation bien réfléchie permettra de conserver l'identité et la typologie du territoire.

RECOMMANDATIONS

Général :

- Participer à la qualité de l'espace public et cadrer les vues par l'implantation du bâti à l'alignement et en mitoyenneté
- Préserver le potentiel d'évolution de la parcelle en permettant un découpage parcellaire futur (quand parcelle suffisamment grande)
- Profiter des apports solaires passifs et la luminosité
- Conserver ou recréer la strate végétale en limite d'urbanisation (franges urbaines) et composer l'implantation en conservant les arbres d'intérêt existants

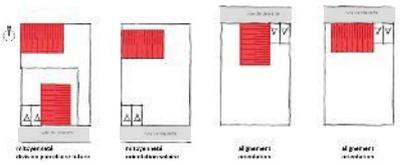
Pour les constructions récentes (isolées, dans les bourgs ou en lotissement) :

- Encourager l'implantation des futures constructions et des annexes (garages, petit bâtiment, annexes, etc.) en limite publique (à l'alignement de la voie de desserte)

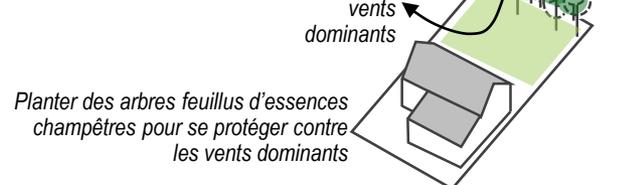
Pour les réhabilitations :

- Conserver l'implantation des constructions réhabilitées en respectant les bâtiments implantés à la perpendiculaire, refermés sur une cour en U, et qui mettent en scène la construction principale.

Exemple d'implantation sur la parcelle pour les constructions récentes (isolées ou lotissement) s'appuyant sur la mitoyenneté ou l'alignement sur la voie de desserte



Limites urbaines participent à la qualité et à l'intégration des constructions dans le site. Elles remplissent le rôle de brise-vents.



Exemple d'implantation sur la parcelle permettant une extension et les divisions parcellaires futures

▼ Hypothèse à proscrire : l'implantation du bâtiment au centre de la parcelle

▼ Hypothèse recherchée à court et moyen terme : optimiser l'utilisation de la parcelle, bénéficier d'un espace extérieur optimal

▼ Hypothèse recherchée à long terme : permettre les éventuelles divisions parcellaires

L'implantation sur la parcelle permet de gérer les vis-à-vis sur les jardins

Décalage important : vis-à-vis sur les jardins

Alignement du bâti : vis-à-vis sur les jardins

Décroché et alignement : évite les vis-à-vis sur les jardins et bâtis

Créer et réaliser une clôture n'est pas obligatoire. Néanmoins, la question de l'aménagement de la limite de la parcelle se pose : pour réussir un aménagement qualitatif, il est essentiel de s'intéresser au traitement des limites de sa rue, de son quartier.

Au sein du territoire de Seves Taute, il existe une grande diversité de traitements des abords de la propriété. Cette diversité agrément les abords de la maison, participe à la qualité de l'espace public et à la richesse du paysage.

Les limites qu'elles soient minérales ou végétales, traitent non seulement les abords de la propriété, mais jouent leur rôle de repère visuel, de délimitation d'espaces, de protection de l'intimité ou encore de mise en scène de l'accès à la propriété.

Ainsi murs des façades ou pignons, murets dotés de portails et portillons, mais aussi talus plantés, haies champêtres, haies basses, fruitiers des vergers ou encore alignement d'arbres, caractérisent l'accès aux fermes et remplissent un rôle technique :

- jouent leur rôle de corridors écologiques et de refuge,
- jouent leur rôle de brise-vent
- gèrent la différence de niveaux



Dans le centre historique de Périers

Le bâti vient à l'alignement des rues : ce sont les façades des constructions qui font office de limite. Les clôtures donnant sur l'espace public, quand elles existent, sont composées de murs et murets en appareillage accompagnées de portails et encadrements.



Dans les quartiers résidentiels (lotissement)

Les maisons sont en général implantées en retrait de la limite de propriété avec un espace avant de représentation, clos ou non. Les matériaux de clôtures (muret bas en maçonnerie, ferronneries, lisses métalliques ou en bois, végétaux) caractérisent l'identité propre à chaque quartier et influent sur la qualité générale de la rue.



Dans les villages et écart

Dans les espaces ruraux et depuis l'origine, les haies marquent les limites parcellaires. Les clôtures entourant les parcelles se justifient par la présence de bétail. Elles sont donc moins présentes qu'en ville et sont surtout constituées de traitement végétal.



Traiter les limites parcellaires et l'impact visuel depuis les espaces publics

Qu'elle soit minérale ou végétale, la clôture influence la perception de la maison : elle constitue la « porte d'entrée ». C'est la première impression donnée au visiteur. **Il est important de bien la penser au même titre que le projet de construction ou de rénovation. La clôture ne doit pas forcément cacher la maison mais privilégier une perméabilité visuelle, une transparence sur le jardin tout en préservant l'intimité de ses occupants.**

RECOMMANDATIONS

- Proposer des haies en limite privée-publicue qui permettent l'intimité des jardins, estompent le bâti derrière un écran végétal et garantissent son intégration
- Préserver les clôtures végétales qui participent aux continuités écologiques
- Conserver les talus en place et mutualiser les accès (pour plusieurs lots) quand cela est possible
- Encourager la plantation d'essences locales, autochtones et bocagères (charmilles, noisetiers, chênes, châtaigniers, érables, etc) et éviter les essences horticoles
- Encourager la végétation des jardins privés à déborder sur l'espace public (par-dessus un mur par ex.) et les plantations pleine terre en pied de mur.
- Restaurer les limites minérales (murs, murets)
- Encourager les portails en bois et à claire-voie, les grilles en fer forgé, les petits portillons et éviter les panneaux opaques ou les matériaux plastiques, pare-vues



Barrière bois



Portail bois



Mur en bauge



Haie basse et portillon



Muret appareillé et portail bas



Lisse bois et bas côté enherbé

Quels styles architecturaux caractérisent le territoire ?

« Au sein d'un espace remarquable de zones humides reconnu au niveau international pour sa valeur biologique et environnementale, le territoire de Sèves Taute est caractérisé par le bâti en pierre, en bauge et par son architecture de la reconstruction : des maisons de journalier aux manoirs pour l'habitat, des granges à grains aux fournils pour l'architecture agricole...ce patrimoine architectural reflète dans sa diversité l'histoire de ce territoire « entre terre et eau » modelé par l'activité agricole ». (Source : « Entre Sèves et Taute – De terre et de pierre dans les marais du Cotentin »)

LE PATRIMOINE REMARQUABLE (Châteaux, manoirs, etc.)

Les fermes seigneuriales ou manoirs sont les biens d'importants propriétaires terriens (XVIIIème) souvent dotés d'un bâtiment principal d'habitation R+1+Combles (stockage du grain) et de larges dépendances.



Feugères : Manoir du Bois



Gonfreville : Manoir dit la Cour



Saint Germain sur Sèves



Auxais : Le Château

LES MAISONS DE BOURGS

Les maisons de bourg sont soit mitoyennes soit isolées sur la parcelle. Souvent dotées d'un volume R+1, R+2+combles et d'une toiture ardoises 2 pans et cheminée par unité d'habitation. Les murs ont un appareillage de pierres. Les façades sont percées d'ouvertures régulières et rectangulaires, avec linteaux surlignant la symétrie de l'ordonnancement, parfois des lucarnes ou chien assis.



Plessis Lastelle



LES CORPS DE FERME EN LONG

Les logis (maisons d'habitation du propriétaire) et les dépendances sont regroupés souvent sous le même toit : pièces de vie ou pièce à feu, étable, cellier à cidre et pressoir, grenier à foin, à grain, charretterie.

Deux types de fermes sont remarquées : la ferme en long céréalière et la ferme en long herbagère (les gros volumes de foin expliquent les hauteurs importantes des corps de ferme).



Saint Sébastien de Raids



Feugères



LA MAISON DU JOURNALIER

Le journalier « sans terre » loue sa force de travail à la journée auprès d'un propriétaire.

Cette maison est composée d'une **volumétrie rectangulaire très simple** : une pièce à vivre, une étable et un grenier.



Gorges



Auxais



Feugères

LES DEPENDANCES

Les corps de ferme en long regroupant sous le même toit toutes les fonctions agricoles de la ferme, **n'excluent pas la construction de bâtiments indépendants** : grange à grain, grange à foin, étable, charretterie.

Certains édifices tels que soues à cochon, poulaillers, boulangerie, pigeonniers, etc, requièrent quant à eux peu de surface.



Gorges



Gonfreville : ensemble de corps de ferme autour d'une cour en U



Feugères

**RECOMMANDATIONS**Opérations de réhabilitation :

- Conserver l'harmonie volumétrique du bâti historique
- Respecter les volumétries (simples et compactes), les ouvertures et leurs modénatures, les matériaux (murs et toitures) lors des opérations de réhabilitation
- Choisir des enduits colorés se rapprochant des teintes de la terre crue afin de ne pas impacter le paysage et les vues lointaines
- Les enduits et joints devront être réalisés avec un mortier à la chaux permettant la respiration du mur (perméabilité du mur). L'épaisseur des joints devra être proportionnée à la taille des moellons composant un mur. On favorisera les joints pleins.

LE PETIT PATRIMOINE (boulangerie, puits, pressoirs, etc)

Plus communément appelé petit patrimoine, le patrimoine vernaculaire rassemble des richesses architecturales souvent délaissées, et dont l'usage se perd peu à peu... Un certain nombre de particularités locales ressort pourtant de leur étude.



Gorges : puits



Périers : puits



Gonfreville : puits



Feugères : pressoir



Feugères : boulangerie



Feugères : boulangerie rénovée



Feugères : boulangerie rénovée

Le petit patrimoine, regroupe tout élément immobilier témoignant du passé ou de pratiques traditionnelles ou locales aujourd'hui révolues.

Il s'agit surtout de petits édifices fonctionnels (puits, fontaines, lavoirs, boulangerie ou four à pain, etc.), d'éléments de repères géographiques comme les croix de chemin, le tout dans un ensemble paysager. Les murs de clôture sont, par exemple, des éléments structurants qui peuvent nous apprendre beaucoup sur le lieu où nous sommes.



Saint Sébastien de Raids : boulangerie



Nay : puits accolé au mur du potager



mur en bauge

L'ARCHITECTURE DE LA RECONSTRUCTION

Suite aux destructions qui frappèrent alors ville, village ou hameau lors de ces combats de l'été 1944, la Reconstruction fut l'occasion de développer des volumes architecturaux basés sur l'adoption de nouvelles techniques de construction mettant systématiquement en œuvre **des matériaux alors peu usités localement : ciment, béton aggloméré, béton, mais aussi des pierres de carrières situées pour l'essentiel à proximité (calcaire de Cretteville et d'Yvetot-Bocage, grès de Doville, etc.)**

La rapidité offerte par la mise en œuvre de ces matériaux modifiera durablement les habitudes constructives et la perception du patrimoine bâti. Ce patrimoine est majoritairement présent dans la commune de Périers, mais aussi sur les communes de Gorges, Plessis-Lastelle, Auxais et Raids, communes situées sur l'axe routier RD971 allant de Carentan à Périers.



Plessis-Lastelle



Périers : cité Saint Pierre



Raids



Auxais



Saint Germain sur Sèves



Périers : programme de reconstruction



Périers : maisons d'état (proche médiathèque)



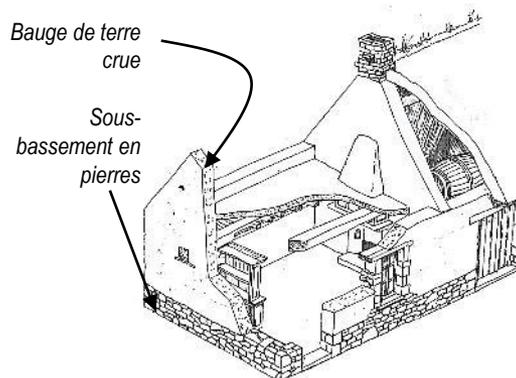
Périers : place du Général Leclerc

Quels sont les matériaux typiques de mon territoire ?
Quelle géologie et géographie ?

L'ARCHITECTURE DE TERRE

La richesse géologique du territoire de Sèves Taute est à l'origine d'une palette de couleurs variée allant de l'ocre blond aux rouges foncés en passant par les gris et les bruns.

La bauge est la technique de terre crue la plus répandue dans les marais du Cotentin et du Bessin. Elle est constituée d'un mélange de terres argileuses et limoneuse, d'eau et de fibres. Elle est également appelée « mur de terre », « masse », ou « mur d'argile ». Cette terre est dans un premier temps pétrie avec de la paille. Puis, le mur est fabriqué par levées successives de la terre. Un soubassement de pierre est réalisé afin de protéger le mur en « masse » de l'humidité du sol.



Source croquis : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

RECOMMANDATIONS

Opérations de réhabilitation ou de constructions :

- Conserver l'harmonie du bâti historique (volumétrie) et choisir des matériaux en cohérence avec l'existant
- S'inspirer du nuancier coloré pour le choix des enduits de façades et éviter les couleurs trop claires ou blanches ayant un fort impact visuel dans l'environnement
- Lors de réhabilitation de bâti en terre, s'appuyer sur le savoir faire des entreprises locales maîtrisant la mise en œuvre technique de la terre crue



Quels sont les matériaux typiques de mon territoire ?
Quelle géologie et géographie ?

L'ARCHITECTURE DE PIERRE

Historiquement, la pierre utilisée pour les constructions dépendait des ressources disponibles à proximité (géologie, présence d'une carrière). Selon la pierre choisie, les teintes varient : gré (teinte jaune, rose ou gris), schiste (teinte verte) ou granit (teinte bleue).



RECOMMANDATIONS

Opérations de réhabilitation ou de constructions :

- Conserver l'harmonie du bâti historique
- S'inspirer du nuancier coloré pour le choix des enduits de façades et éviter les couleurs trop claires ou blanches ayant un fort impact visuel dans l'environnement
- Introduire un principe de soubassement pierre pourrait être mis en œuvre lors de constructions récentes
- Utiliser le matériau « bois » lors des extensions et annexes (petits volumes)



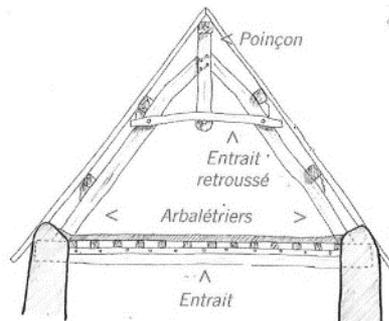
*Quels sont les matériaux de toiture de mon territoire ?
Quels sont les volumétries typiques de mon territoire ?*

Le plus souvent la charpente est réalisée à partir d'arbres du bocage. Les pièces maîtresses de charpente (faîtière) ne dépassaient pas 6 à 7 m de long. Ce qui explique les largeurs et gabarits de l'habitat et des dépendances.

Les toitures végétales étaient composées de paille ou de roseaux. A partir du 19^{ème} siècle, l'ardoise puis la tuile plate et la tôle remplaceront progressivement les couvertures végétales.

Le territoire rassemble des toitures à 2 pans et à 4 pans « en croupe », épousant l'ancienne silhouette des toitures végétales.

Les éléments de briques creuses que l'on observe en pignons, sont venus compléter les murs au moment du changement de matériaux, de la couverture végétale à l'ardoise le plus souvent.



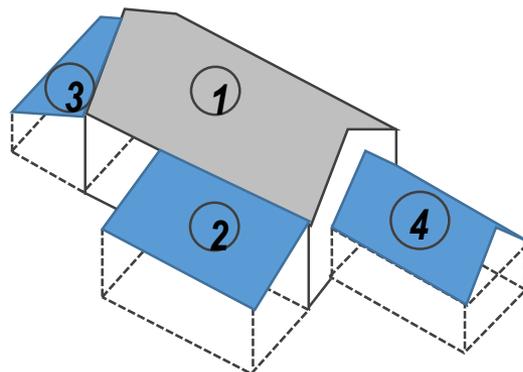
Profil de charpente le plus courant

Source croquis : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



Exemple d'extension possible autour de l'habitation principale

En extension de la maison ou indépendamment de celle-ci, il est primordial de s'inspirer de l'habitat traditionnel du territoire. Les annexes ou extensions constituent bien souvent un prolongement de l'habitation principale. Elles répondent à un besoin de surface et de service : rangement, garage, elles peuvent accueillir des espaces « d'évasion » diversifiés ou partagés (cuisine, extérieurs, véranda, atelier, abri de jardin, jardin d'hiver, etc). L'habitation doit rester le volume principal, l'extension constituant un volume secondaire.

**Exemple d'implantation pour des projets d'annexes en fonction de la position de la maison sur la parcelle**

- 1- Habitation principale
- 2- Véranda en façade
- 3- Appentis en pignon
- 4- Extension en pignon

Source croquis : CAUE de Loire-Atlantique

Exemples d'organisation sur la parcelle (sous réserve des dispositions réglementaires)

Source croquis : CAUE de Loire-Atlantique

RECOMMANDATIONS**Opérations de réhabilitation et neuves:**

- Respecter les **volumétries (simples et compactes)**
- Respecter la hiérarchie entre volume principal et volumes secondaires
- Choisir des matériaux en cohérence et complémentarité de la maison
- Une architecture contemporaine peut être une réponse qualitative (toits terrasses, larges baies, etc.)
- Créer les nouvelles constructions en s'inspirant de l'existant (volume, pente et toiture, matériaux, proportions des ouvertures, etc.)

- a- Extension en prolongement avec annexe en fond de parcelle
- b- Extension en mitoyenneté avec un passage sous pergola
- c- Implantation à l'alignement de la rue et en fond de jardin
- d- Annexe regroupant plusieurs usages à l'alignement de la rue
- e- Annexe en premier plan à l'alignement de la rue et préservant le devant de la maison

Comment positionner mes ouvertures ? Quels matériaux choisir ?

Les percements et les ouvertures font partie de la composition d'un bâtiment. Sur le territoire de Sèves Taute, deux typologies de percements :

- alignement et symétrie des ouvertures et des travées (dans les bourgs)
- couple porte et fenêtre (maison du journalier)

Ces ouvertures sont généralement orientées Sud afin de bénéficier d'une exposition solaire optimale.

Les principaux matériaux utilisés pour les encadrements de fenêtre sont le bois, la pierre et la brique pour les bâtis de la Reconstruction. Les portes présentent des menuiseries soignées intégrant parfois des vitrages.

Des jours ou gerbières ornent certaines façades. Ces ouvertures permettaient autrefois le passage de gerbe de céréales ou de balle de foin.

RECOMMANDATIONS

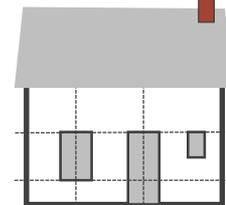
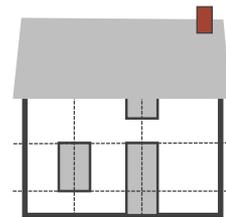
Opérations de réhabilitation :

- Respecter les alignements existants lors de l'implantation de nouvelles ouvertures
- Conserver les matériaux existants pour les encadrements
- Éviter les volets roulants
- Privilégier la création des grandes ouvertures (type véranda ou baie vitrée) côté jardin, afin de ne pas dénaturer la façade donnant sur l'espace public

Constructions neuves

- Concevoir les ouvertures selon des axes horizontaux et verticaux en s'inspirant de l'existant
- Prendre en compte l'exposition solaire dans le choix de l'implantation des ouvertures
- Éviter les menuiseries PVC et privilégier le bois ou l'alu laqué
- Éviter les volets roulants qui dénaturent les façades et changent les proportions des ouvertures

Couple porte et fenêtre et accès grenier typique de l'unité d'habitation rurale



Les jours ou gerbières

Les matériaux d'encadrement



Brique



Linteau bois



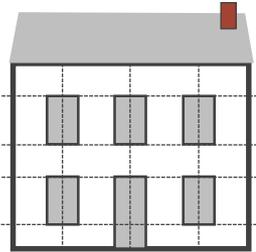
Pierre

Les portes



Comment positionner mes ouvertures ? Quels matériaux choisir ?

Alignement et symétrie des travées pour les bâtiments majeurs dans les bourgs et les villages



Les encadrements béton de la reconstruction



Périers _les portes de la Reconstruction



CONTACT

Communauté de Communes Côte Ouest-Centre Manche
20 Chemin des Aubépines
50250 La Haye

Caue de la Manche
2 place Général de Gaulle
55000 Saint Lô

Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Maison du Parc
3 village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Avec le soutien financier :

